

Changement climatique et santé : cadre d'action 2017-2021

Résumé d'orientation

1. L'augmentation des températures à l'échelle mondiale affecte l'intensité et la fréquence des vagues de chaleur et l'incidence des conditions météorologiques extrêmes telles que les inondations et les sécheresses. Le changement climatique a des effets graves, mais cependant évitables, sur la santé humaine et exacerbe la morbidité et la mortalité, notamment dans les populations vulnérables (pauvres, personnes âgées, enfants, femmes et travailleurs en plein air). Le changement climatique fait partie des menaces mondiales les plus importantes pour la santé au XXI^e siècle.

2. La lutte contre le changement climatique peut aussi être considérée comme la plus grande opportunité mondiale du siècle en termes de santé. Elle nécessitera l'engagement des États Membres en faveur d'un programme urgent visant à intégrer la gestion des risques sanitaires associés au changement climatique dans les systèmes opérationnels du secteur de la santé. Dans le rôle envisagé pour le secteur de la santé, celui-ci doit surmonter certaines difficultés : faible niveau de prise de conscience du lien entre le changement climatique et la santé ; manque d'appropriation et d'engagement dans les processus sur le changement climatique et la gestion en matière de salubrité de l'environnement ; capacités techniques et réglementaires faibles au sein du secteur de la santé ; et engagement politique relatif au changement climatique et financement en vue d'une réponse du secteur de la santé limités.

3. Le cadre d'action sur le changement climatique et la santé proposé est principalement destiné aux responsables, professionnels et gestionnaires du secteur de la santé dans la Région. Il a pour but de renforcer la résilience des systèmes de santé face au changement climatique en proposant un programme systématique en vue de rationaliser la réponse de santé publique face au changement climatique au sein de ce même secteur et dans les autres secteurs concernés. Cet objectif peut être atteint par le renforcement de la capacité des ministères de la santé à protéger la santé dans des conditions climatiques variables et changeantes, et par l'anticipation, la prévention, la préparation et la gestion des risques sanitaires liés au climat. Le cadre aidera également à mobiliser les décideurs dans d'autres secteurs déterminants pour la santé tels que l'alimentation, l'eau et l'assainissement, les municipalités, l'énergie, les transports et la gestion des situations d'urgence, entre autres.

4. Le cadre englobe quatre composantes clés : 1) l'instauration d'une politique de gouvernance et des responsabilités de leadership pour protéger la santé des effets du changement climatique 2) le renforcement de la résilience des systèmes de santé afin d'instituer une surveillance et d'apporter une réponse aux effets du changement climatique sur la santé ; 3) le renforcement des rôles de réglementation, de surveillance et de gestion du secteur de la santé vis-à-vis des déterminants environnementaux et sociaux de la santé ; et 4) le déclenchement d'interventions multisectorielles et de la mobilisation d'un soutien pour l'action en faveur de la santé et du climat. La mise en œuvre du cadre d'action nécessite un soutien technique coordonné de l'OMS à tous les niveaux. L'OMS peut également proposer un soutien pour créer des partenariats et accéder aux ressources financières et aux mécanismes de financement afin de renforcer la réponse au changement climatique apportée par le secteur de la santé.

Introduction

5. Le changement climatique fait partie des menaces mondiales les plus importantes pour la santé au XXI^e siècle. Le cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prévoit une hausse des températures à l'échelle mondiale qui provoquera une augmentation de l'intensité et de la fréquence des vagues de chaleur et de l'incidence des conditions climatiques extrêmes, telles que les inondations et les sécheresses. Cette évolution devrait avoir des conséquences négatives sur la santé humaine et augmenter la mortalité et la morbidité, notamment dans les populations vulnérables. Les

effets du changement climatique sur la santé humaine sont complexes et l'on s'attend à ce qu'ils varient en fonction de la situation géographique, des conditions socio-économiques et des milieux écologiques. Bien que les effets du changement climatique soient de plus en plus perceptibles et que les prévisions présentent des risques potentiellement catastrophiques pour la santé et le bien-être des populations, la lutte contre le changement climatique pourrait également constituer la plus grande opportunité mondiale du siècle en termes de santé (1, 2). Cela suppose que les États Membres prennent des engagements en faveur d'une réponse de santé publique efficace au phénomène du changement climatique.

6. En 2008, la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA61.19, mandatant conjointement l'OMS et les États Membres pour travailler sur le changement climatique et la santé. Ultérieurement, le Comité régional de la Méditerranée orientale a adopté la résolution EM/RC55/R.8, approuvant un cadre d'action régional pour le secteur de la santé afin de protéger la santé face au changement climatique (3). La cent trente-sixième session du Conseil exécutif a approuvé le plan de travail mondial de l'OMS sur le changement climatique et la santé 2014-2019. La soixantième session du Comité régional, dans sa résolution EM/RC60/R.5, a adopté la stratégie régionale pour la santé et l'environnement et identifié l'action sur la protection de la santé face au changement climatique comme l'une des sept priorités de la Région en matière de salubrité de l'environnement. La session préliminaire au soixante et unième Comité régional a également abordé la réponse de santé publique au changement climatique et à la pollution de l'air dans la Région. Un programme d'action urgent visant à rationaliser la gestion des risques climatiques dans le secteur de la santé a été défini par la première et la deuxième Conférence mondiale de l'OMS sur la santé et le climat respectivement en 2014 et 2016.

7. Le cadre d'action sur le changement climatique et la santé proposé dans ce document a pour objet de guider la réponse du secteur de la santé au changement climatique dans les États Membres de la Région. Il comprend notamment : 1) l'instauration d'une politique de gouvernance et des responsabilités de leadership pour protéger la santé des effets du changement climatique 2) le renforcement de la résilience des systèmes de santé afin d'instituer une surveillance et d'apporter une réponse aux effets du changement climatique sur la santé ; 3) le renforcement des rôles de réglementation, de surveillance et de gestion du secteur de la santé vis-à-vis des déterminants environnementaux et sociaux de la santé ; et 4) le déclenchement d'interventions multisectorielles et de la mobilisation d'un soutien pour l'action en faveur de la santé et du climat.

8. Le cadre d'action proposé actualise et précise le cadre précédent adopté dans la résolution EM/RC55/R.8 au vu des données, expériences et événements accumulés dans le monde entier depuis 2008.

Contexte mondial et réponse

9. Les données probantes établissant un lien entre le changement climatique et la santé sont sans cesse plus nombreuses et la demande d'une évaluation exhaustive des effets du changement climatique sur la santé est de plus en plus pressante. Les effets négatifs sur la santé résultant du changement climatique concernent le monde entier ; toutefois, la vulnérabilité sanitaire et la capacité de survie sont particulièrement préoccupantes dans les pays moins avancés et les petits états insulaires, tandis que les liens avec la pollution de l'air et la nécessité d'une énergie propre constituent une priorité élevée dans les pays industriels et les économies émergentes (4, 5). La pénurie d'eau, la sécurité alimentaire et les tempêtes de sable sont des préoccupations essentielles dans la Région de la Méditerranée orientale, tandis que les risques pour la sécurité sanitaire liés aux événements climatiques extrêmes, aux flambées de maladies infectieuses et aux migrations forcées concernent tous les pays.

10. Les effets directs du changement climatique sur la santé sont notamment un risque plus élevé de traumatismes et de décès dus aux vagues de chaleur intenses et aux incendies ; un risque accru de maladies à transmission alimentaire, hydrique, aérienne et vectorielle ; un risque accru de dénutrition dans les régions pauvres ; une morbidité et une mortalité excessives dues à l'épuisement par la chaleur et aux coups de chaleur ; et l'exacerbation des maladies cardio-vasculaires et respiratoires résultant des événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, inondations, tempêtes de sable et épisodes de pollution atmosphérique). Les effets indirects sont ceux associés au risque de déplacement massif des communautés

et d'interruption des moyens de subsistance dans les zones basses du littoral et les petits états insulaires ; au risque accru de conflit violent associé à la pénurie de ressources et aux mouvements de populations ; et au ralentissement de la croissance économique, à l'exacerbation de la pauvreté et à l'augmentation des inégalités en matière de santé (4,5).

11. Considérant que le changement climatique représente une menace fondamentale pour la vie et le bien-être, l'OMS a appelé à une action mondiale immédiate afin de protéger la santé face aux risques liés au climat. L'OMS a organisé deux conférences mondiales sur la santé et le changement climatique (à Genève en août 2014 et à Paris en juillet 2016) afin de renforcer davantage le soutien apporté à la protection de la santé face aux risques climatiques. Les deux conférences visaient à renforcer les bases de données factuelles, à réaliser un suivi de la progression des mesures d'adaptation sanitaire, et les avantages pour la santé, le développement économique et le développement durable des politiques d'atténuation du changement climatique en déterminant les avantages pour la santé associés aux interventions sur le changement climatique.

12. Les conférences mondiales ont identifié deux principaux domaines d'engagement en matière de santé publique et de mesures de réponse au changement climatique : l'adaptation au changement climatique par la prise de mesures proactives visant à préparer le système de santé aux risques du changement climatique pour la santé ; et le plaidoyer en faveur d'une diminution suffisante des émissions mondiales de polluants affectant le climat pour réduire le réchauffement climatique et protéger la santé publique.

13. Ces deux mesures de réponse au changement climatique, telles qu'elles sont présentées par l'OMS, exigent un suivi et une obligation de rendre compte pour que des progrès soient accomplis et pérennisés. Pour un suivi systématique de la progression, basé sur des données probantes, la deuxième Conférence mondiale sur la santé et le climat a approuvé le projet de profils de pays en matière de climat et santé mis au point conjointement par l'OMS et le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Ce processus vise à fournir aux ministres de la santé et aux autres parties prenantes des aperçus de pays fondés sur des données factuelles montrant les aléas climatiques, les risques pour la santé et les possibilités d'action.

14. La santé occupe une place de plus en plus importante au niveau international dans le domaine du changement climatique, particulièrement au moment où l'attention se déplace des négociations politiques et du déclic environnemental vers la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les liens avec celui-ci. L'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) permet de positionner la santé au centre de tous les objectifs, de créer des synergies de manière cohérente entre la santé (ODD 3) et le changement climatique (ODD 13) et d'établir un lien avec d'autres ODD pertinents, par exemple l'eau et l'assainissement (ODD 6), l'énergie (ODD 7) et les villes et les communautés (ODD 11).

15. L'Accord de Paris de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (décembre 2015) a fait une large place à la protection de la santé publique face au changement climatique. Dans cet Accord, les responsables gouvernementaux ont insisté sur le fait qu'une attention suffisante doit être accordée aux effets profonds sur la santé dans le débat international sur le changement climatique. En conséquence, la communauté sanitaire internationale a mené des efforts visant à renforcer la résilience face au changement climatique et à réduire l'empreinte du secteur de la santé en termes d'émissions polluantes. Lors de la vingt-deuxième Conférence des Parties qui s'est tenue à Marrakech (Maroc) en novembre 2016, l'OMS, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale, ont lancé une coalition sur la santé, l'environnement et le changement climatique, dont la principale priorité consiste à apporter une aide concrète aux États Membres afin de s'attaquer aux effets de la pollution de l'air sur la santé. Le changement climatique et la santé est également le thème dominant de la réunion des ministres de la santé des pays du G7 qui se tiendra en novembre 2017.

16. Les initiatives non gouvernementales qui soutiennent l'adaptation au changement climatique et son atténuation (par ex. *Health Care Without Harm*) peuvent apporter des bénéfices pour la santé substantiels et

immédiats afin de protéger les vies humaines et le bien-être. Pour montrer l'exemple, le secteur de la santé peut prendre des mesures intrinsèques relatives à l'accès à une énergie efficiente, propre et renouvelable ; à la promotion des établissements de soins de santé écologiques, ainsi que des approvisionnements et des achats écologiques ; au renforcement des systèmes de gestion des déchets environnementaux et médicaux et à l'invention de modèles de soins de santé à faible empreinte carbone. Ces opportunités entraîneront des bénéfices communs immédiats, par ex. grâce à la réduction de la pollution de l'air, risque environnemental responsable chaque année de 400 000 décès dans la Région – 1 décès sur 8 chaque année (6).

17. En collaboration avec les pays, l'OMS est bien positionnée pour gérer ces évolutions. La thématique du changement climatique et de la santé représente un domaine de travail actif et d'importance croissante dans l'ensemble des régions de l'OMS, fortement lié aux programmes apparentés tels que ceux relatifs à la pollution de l'air, à l'eau et à l'assainissement, à l'alimentation et à la nutrition, ainsi qu'à la préparation aux catastrophes. Le rôle de chef de file joué par l'OMS dans ce domaine, en collaboration avec les structures ministérielles communes de la santé et de l'environnement dans plusieurs régions, pourrait permettre de sauver des vies et l'environnement ainsi que de transformer les risques liés au changement climatique en opportunités pour la santé publique. Cette transformation exige la mobilisation de ressources financières pour réaliser les investissements nécessaires dans des systèmes de santé à faible empreinte carbone et résilients face au changement climatique et dans des programmes de développement intégrant la promotion de la santé (tels que la promotion de l'éologie dans le secteur de la santé). Bien que la vaste majorité des pays en développement aient déclaré que les effets sur la santé sont une des principales conséquences du changement climatique, les projets de santé restent toutefois les moins bien financés par le Fonds vert pour le climat (1,5 % seulement du total des dépenses) (6). Jusqu'à présent, des ressources financières minimales ont été allouées aux activités d'adaptation et d'atténuation destinées à renforcer la résilience du secteur de la santé face au climat et à maintenir la protection et la promotion de la santé publique face au changement climatique.

Contexte régional, réponse apportée et difficultés rencontrées

18. Le cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (7) indiquait que le changement climatique a des effets significatifs dans la Région de la Méditerranée orientale, notamment la hausse des températures moyennes, l'aggravation de la pénurie d'eau, des vagues de chaleur fréquentes et marquées, des tempêtes de poussière violentes et récurrentes, des sécheresses durables, de mauvaises récoltes et des inondations qui endommagent les établissements humains et les installations de santé. Ces événements ont normalement des conséquences négatives sur la santé et le bien-être, en augmentant la mortalité et la morbidité, en particulier dans les populations vulnérables. Les effets indirects du changement climatique sur la santé sont associés à l'interruption des moyens de subsistance résultant du risque accru de conflits violents en lien avec la pénurie de ressources, aux mouvements de population et au ralentissement de la croissance économique.

19. Un examen systématique des données issues de la recherche des pays de la Région (8) a permis de documenter une tendance régionale concernant les effets négatifs du climat sur la santé, tels que l'augmentation des maladies à transmission hydrique, de la dénutrition, des noyades, de la mortalité et de la morbidité pendant les vagues de chaleur, des maladies cardio-vasculaires et respiratoires, de la détresse psychologique, des réactions allergiques, des maladies pulmonaires dues aux tempêtes de poussière et aux vagues de chaleur et de la propagation des maladies à transmission vectorielle (dengue, paludisme, schistosomiase et leishmaniose cutanée zoonotique). Cet examen a également montré que les études sur le lien entre le changement climatique et la santé sont encore rares. Il existe des lacunes importantes dans la connaissance et la compréhension des liens entre le changement climatique et la santé qui pourraient ralentir les activités d'atténuation et d'adaptation dans le secteur de la santé.

20. Depuis 2005, l'OMS a lancé des programmes de travail sur la santé et le changement climatique. La Région a participé au projet mondial de l'OMS sur l'expérimentation des adaptations au changement climatique sur la période 2009-2015 pour protéger la santé face aux risques liés en particulier à la pénurie d'eau. L'OMS a ensuite pris part à un processus consultatif avec les États Membres, organisant des ateliers

et des réunions afin d'élaborer un cadre d'action régional pour le secteur de la santé afin de protéger la santé face au changement climatique (3). Ces activités sont en adéquation avec la résolution WHA61.19 qui reconnaît les menaces imminentes du changement climatique sur la santé, établissant un mandat mondial pour l'action de l'OMS et des États Membres sur la santé et le changement climatique et soulignant les principaux domaines d'action.

21. En 2008, la cinquante-cinquième session du Comité Régional de la Méditerranée orientale a adopté la résolution EM/RC55/R.8 sur le changement climatique et la santé. La résolution a, en particulier :

- approuvé un cadre d'action régional pour le secteur de la santé dans les États Membres afin de protéger la santé des effets du changement climatique ;
- prié instamment les pays de mettre en œuvre le cadre d'action ;
- prié instamment les pays de mettre en place des mécanismes de coordination de haut niveau efficaces afin de renforcer la capacité institutionnelle à protéger la santé face au changement climatique et à faciliter la participation du secteur de la santé aux processus de la CNUCC ;
- prié instamment les pays d'établir une capacité d'alerte précoce en cas de maladies sensibles aux conditions climatiques en intégrant les informations issues de la surveillance environnementale au système de surveillance sanitaire existant.

22. Le cadre régional pour l'action du secteur de la santé comporte quatre piliers : 1) leadership et plaidoyer visant à placer la santé publique au centre des stratégies d'action nationales sur le changement climatique, notamment par l'instauration de politiques de développement intégrant la promotion de la santé dans les autres secteurs déterminants pour la santé ; 2) évaluation de la vulnérabilité sanitaire et renforcement de la préparation des systèmes de santé à faire face à l'évolution de la charge de morbidité imputable aux maladies sensibles aux conditions climatiques ; 3) réactivation du rôle de réglementation, de gestion et de surveillance des ministères de la santé dans l'amélioration des services liés à la salubrité de l'environnement ; et 4) création, au sein des ministères de la santé, d'une capacité institutionnelle destinée à faciliter les initiatives en faveur de la protection de la santé face au changement climatique.

23. Depuis l'adoption de la résolution EM/RC55/R.8, les ministères de la santé du Liban, de la République arabe syrienne et de la Tunisie ont élaboré des cadres nationaux pour l'action sur la santé et le changement climatique et inclus un chapitre sur la santé et le changement climatique dans leur deuxième communication nationale à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC). Le Maroc et la Tunisie ont également élaboré des stratégies nationales d'adaptation pour la santé et le changement climatique et la République islamique d'Iran a entrepris de définir un cadre d'action national pour protéger la santé face au changement climatique. En Jordanie, une évaluation nationale de la vulnérabilité sanitaire imputable au changement climatique a été réalisée et une stratégie et un plan d'action nationaux en matière de santé et de changement climatique ont été mis au point. Les équipes de personnels de santé jordaniennes chargées de la prise en charge des maladies sensibles aux conditions climatiques ont été formées aux modalités de l'évaluation de la vulnérabilité et des activités d'adaptation afin de renforcer la résilience du secteur de la santé.

24. En 2013, lors de sa soixantième session, le Comité régional de la Méditerranée orientale a adopté la stratégie régionale pour la santé et l'environnement 2014-2019 (EM/RC60/R.5) qui présentait la question du rapport entre changement climatique et santé comme l'une des sept priorités en matière de salubrité de l'environnement dans la Région. En 2014, la réponse de santé publique au changement climatique et à la pollution de l'air a été abordée lors de la soixante et unième session du Comité régional ainsi qu'au cours de plusieurs consultations d'experts régionales.

25. En 2015, l'OMS a lancé la définition de profils de pays en matière de climat et santé pour les 22 pays de la Région. Jusqu'à présent, des profils nationaux ont été achevés pour l'Égypte, la République islamique d'Iran, le Koweït, le Maroc, Oman, le Pakistan et la Tunisie (9). D'autres pays ont indiqué qu'ils souhaitaient définir leurs profils nationaux et les travaux sont en cours.

26. Presque tous les pays de la Région (18 États Membres) sont signataires des accords internationaux de la CCNUCC et participent à ses processus juridiquement contraignants, tels que la préparation de communications nationales et la mise au point de mesures d'adaptation et de plans d'action nationaux. Toutefois, à ce jour, le secteur de la santé n'est pas totalement impliqué au niveau des pays dans certains processus, tels que la notification des effets du changement climatique sur la santé, et dans la mise au point de mesures globales de protection de la santé.

27. La santé est toujours traitée comme un aspect secondaire du changement climatique, ce qui entrave l'élaboration d'une réponse de santé publique efficace dans les États Membres. Les principaux défis à relever au sein du secteur de la santé sont, entre autres, les suivants : 1) faible niveau de connaissance du lien important entre le climat et la santé ; 2) manque d'appropriation, de gestion et d'implication du secteur de la santé dans les processus relatifs au changement climatique ; 3) faible capacité institutionnelle au sein du secteur de la santé pour assurer sa résilience et sa participation aux débats internationaux/nationaux sur le climat ; et 4) financement et ressources limités pour une réponse du secteur de la santé au changement climatique.

Projet de cadre d'action sur le changement climatique et la santé

28. Le cadre proposé (Annexe 1) pour une réponse nationale de santé publique au changement climatique compte quatre composantes essentielles.

- Politique de gouvernance et engagement en faveur de la protection de la santé face au changement climatique.
- Résilience des systèmes de santé face au climat – surveillance rigoureuse, alerte précoce et réponse aux effets sur la santé dépendants du climat.
- Amélioration de la gestion des interventions, des services et des déterminants dans le domaine de la salubrité environnementale.
- Mobilisation d'un soutien pour la réponse de santé publique face au changement climatique.

29. Le cadre s'appuie sur des engagements existants relatifs au changement climatique et à la santé pris dans les résolutions WHA61.19, EM/RC55/R.8 et EM/RC60/R.5, ainsi que sur celui approuvé par la cent trente-neuvième session du Conseil exécutif. Il a été élaboré à la lumière des résultats des conférences de l'OMS sur la santé et le climat qui ont eu lieu en 2014 et 2016 et prend en compte l'expérience des États Membres de la Région depuis 2008.

30. Le cadre proposé est principalement destiné aux responsables, professionnels et gestionnaires du secteur de la santé publique. Son objectif consiste à fournir des orientations techniques et politiques sur la programmation en santé publique, afin de renforcer les capacités des ministères de la santé à protéger la santé dans des conditions climatiques variables et changeantes. Le cadre doit également faciliter la mobilisation des décideurs dans d'autres secteurs liés à la santé, tels que l'alimentation, l'eau, l'assainissement, les municipalités, l'énergie, les transports et la gestion des situations d'urgence. La Fig. 1 montre les pistes d'action dans le cadre proposé.

31. Par la mise en œuvre des quatre composantes énoncées dans le cadre, les systèmes de santé publique nationaux seront mieux à même d'anticiper, de prévenir, de préparer et de gérer les risques pour la santé liés au climat. En particulier, les pays qui ont entrepris de développer la composante santé de leur plan national d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national au titre de la CCNUCC doivent utiliser le cadre comme un outil pour concevoir une réponse globale aux risques présentés par la variabilité climatique à court terme et le changement climatique à long terme. Le cadre prend également en compte la nécessité d'assurer la cohérence avec d'autres accords intergouvernementaux, notamment le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

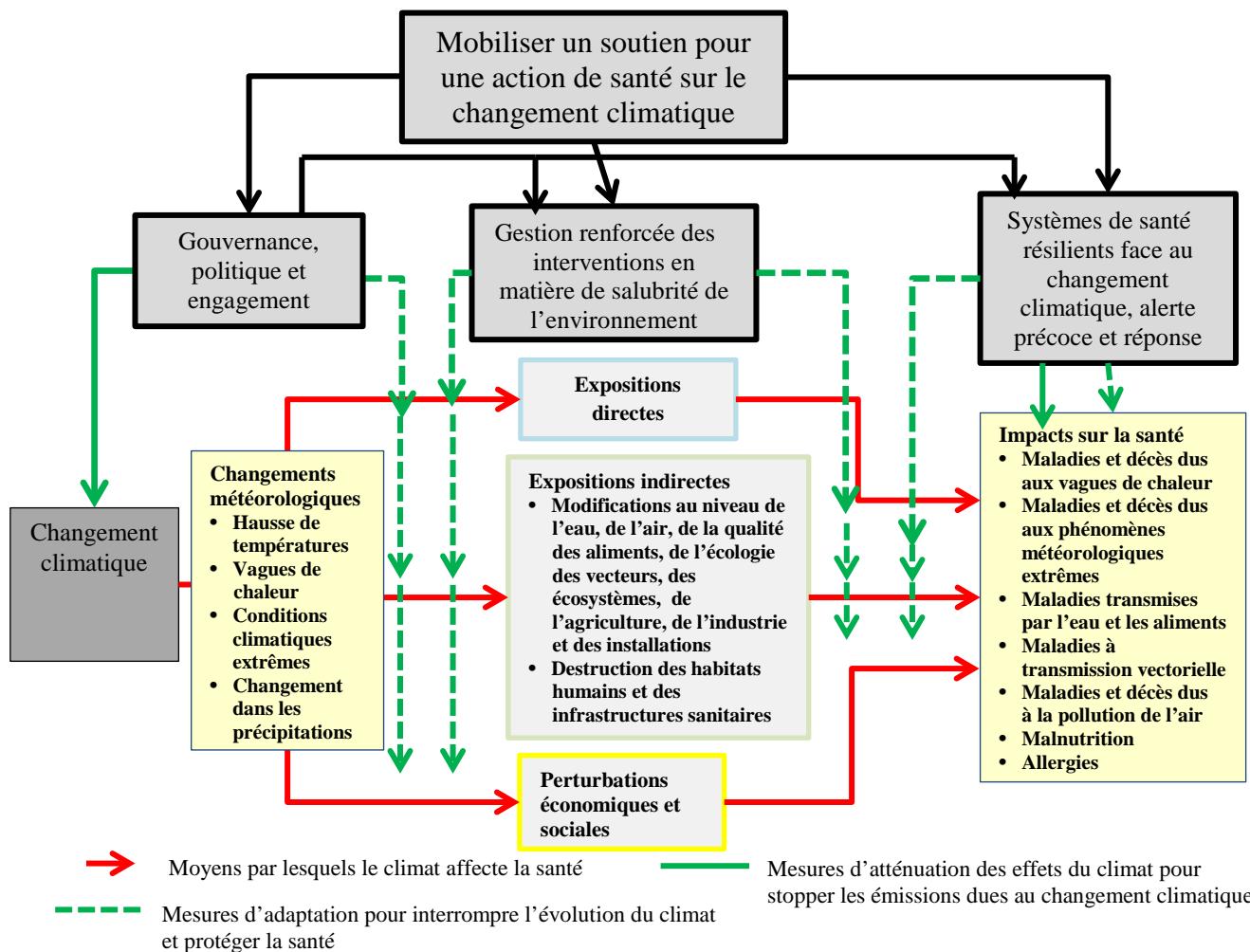


Fig 1. Moyens d'action sur le changement climatique et la santé

Conclusions

32. Au niveau mondial, il existe une dynamique croissante pour agir sur le changement climatique et la santé, l'OMS jouant un rôle de chef de file dans la réponse du secteur de la santé. La bonne visibilité de la santé publique au niveau international dans le domaine du changement climatique et du développement durable, comme dans l'Accord de Paris et lors des vingt-deuxième et vingt-troisième Conférences des Parties à la CCNUCC, témoigne d'une prise de conscience de la nécessité de protéger la santé face au changement climatique. La thématique santé et climat représente un domaine d'action en expansion dans l'ensemble des régions de l'OMS et qui possède de solides liens avec les services relatifs à l'eau et à l'assainissement, à la qualité de l'air, à l'énergie, à l'urbanisation, au logement, aux transports, ainsi qu'à l'alimentation et à la nutrition. La protection de la santé face au changement climatique reste toutefois un aspect secondaire pour le secteur de la santé dans la Région.

33. Le cadre d'action proposé a pour but de renforcer la résilience des systèmes de santé face au changement climatique en proposant un programme d'action visant à rationaliser la réponse de santé publique au changement climatique au sein du secteur de la santé et dans les autres secteurs concernés dans les pays. Pour ce faire, le cadre proposé s'appuie sur les actions approuvées par le Comité régional de la Méditerranée orientale lors de la cinquante-cinquième session, et les actualise. Les actions seront adaptées

dans chaque État Membre afin de répondre à la cartographie de la vulnérabilité climatique spécifique aux pays et aux programmes correspondants d'adaptation et d'atténuation.

34. La mise en œuvre du cadre d'action proposé nécessitera un appui technique coordonné de l'OMS à tous les niveaux. L'OMS peut également proposer une aide pour faciliter les partenariats et accéder aux ressources financières et aux mécanismes de financement afin de renforcer la réponse du système de santé au changement climatique.

35. La mise en œuvre du cadre au niveau national, la réalisation d'un suivi des progrès accomplis et l'échange des expériences sont primordiaux. Les profils de pays en matière de climat et santé définis par l'OMS et le Secrétariat de la CCNUCC proposent un programme de notification systématique et quantitative des progrès nationaux en ce qui concerne la santé et le changement climatique. Le Comité régional est invité à approuver le cadre d'action sur le changement climatique et la santé 2017-2021.

Annexe 1. Projet de cadre d'action sur le changement climatique et la santé dans la Région de la Méditerranée orientale.

Réponse stratégique visée	Action des pays	Soutien de l'OMS
Gouvernance, politique et engagement en faveur de la protection de la santé face au changement climatique		
Gouvernance		
Un point focal pour la santé et le changement climatique est chargé de faciliter et de coordonner la mise au point d'une réponse de santé publique au changement climatique	<p>Établir un mécanisme juridique spécifique de responsabilisation et d'obligation de rendre compte au sein du ministère de la santé afin de protéger la santé face au changement climatique à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de la santé</p> <p>Désigner un point focal national pour la santé et le changement climatique investi d'une mission clairement définie et disposant d'une allocation budgétaire pour coordonner la réponse du secteur de la santé face au changement climatique</p> <p>Instituer des modalités de coordination pour permettre au point focal pour la santé et le climat de diriger l'élaboration et la mise en œuvre de la réponse de santé publique au changement climatique</p>	<p>Assurer une formation et le renforcement des capacités institutionnelles pour certaines entités du point focal</p> <p>Partager les modalités, les expériences et les enseignements tirés par les autres États Membres avec certaines entités du point focal pour la santé et le climat</p>
Politique		
Une politique et un plan d'action nationaux sur la santé et le changement climatique sont élaborés et intégrés dans la stratégie et la politique nationales de santé publique	<p>Élaborer une politique, une stratégie et un plan d'action nationaux sur la santé et le changement climatique</p> <p>Intégrer la politique et le plan d'action sur santé et le changement climatique dans la stratégie et la politique nationales de santé publique</p>	<p>Partager les lignes directrices, les stratégies, les expériences et les enseignements tirés par les autres États Membres dans l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action nationaux sur la santé et le changement climatique</p>
Collaboration		
La politique et le plan d'action nationaux sur la santé et le changement climatique sont bien intégrés à la politique et aux plans d'action nationaux sur le changement climatique en vue de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets	<p>Intégrer la politique et le plan d'action nationaux sur la santé et le changement climatique à la politique et aux plans d'action nationaux sur le changement climatique relatifs à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets</p> <p>Représenter de manière appropriée le ministère de la santé dans les principaux processus relatifs au changement climatique à tous les niveaux (par ex. réunions de la CCNUCC, négociations de la Conférence des Parties et communications nationales)</p> <p>Conclure des accords entre le ministère de la santé et d'autres ministères (des secteurs déterminants pour la santé), définir des rôles et responsabilités spécifiques dans l'évaluation des effets et des bénéfices sur la santé des politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets</p>	<p>Partager les lignes directrices, les stratégies, les expériences et les enseignements tirés par les autres États Membres sur l'élaboration d'un mécanisme national de collaboration intersectoriel en matière de santé et de changement climatique</p>
Le point focal national désigné pour la santé et le climat est un membre de la délégation nationale à la Conférences des Parties à la CCNUCC.		
Des évaluations des effets sur la santé des mesures d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique sont réalisées au sein de trois secteurs déterminants pour la santé		

Résilience des systèmes de santé face au climat – surveillance rigoureuse, alerte précoce et réponse.

Surveillance et systèmes d'information sanitaire :	Entreprendre une évaluation de la vulnérabilité sanitaire au changement climatique et évaluer la réponse et les options d'adaptation existantes au sein du secteur de la santé (évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation) Intensifier la surveillance des maladies, établir un lien avec la surveillance environnementale et mettre au point des systèmes d'alerte précoce pour les événements climatiques Étendre la couverture des programmes de surveillance sanitaire et de lutte contre les maladies sensibles aux conditions climatiques en termes de territoires, de population et de saisons	Assurer une formation et le renforcement des capacités institutionnelles en matière de risques liés au climat, de suivi et de surveillance, d'alerte précoce et d'évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation Partager les modalités pertinentes relatives aux systèmes d'information sanitaire d'autres États Membres
Le système d'information sanitaire englobe les données sur la santé et la vulnérabilité face au changement climatique ainsi que celles relatives à la réponse apportée		
Un système d'alerte précoce en matière de risques pour la santé liés au climat a été mis en place		
Réponse et programmes de santé :		
Les plans stratégiques et les procédures opérationnelles des programmes de santé nationaux sont révisés de manière à répondre aux risques liés au climat	Mettre à jour les plans stratégiques des programmes de santé nationaux sur les maladies sensibles aux conditions climatiques, en tenant compte des résultats de l'évaluation de la vulnérabilité sanitaire Réviser les procédures opérationnelles standardisées du système de santé publique afin de répondre aux risques liés au climat en effectuant des interventions dans le cadre des programmes de santé	Partager les matériaux de sensibilisation, les normes et critères, et les interventions concernant les questions de santé et de climat
Réponse et personnels de santé :		
70 % du personnel du ministère de la santé affecté aux programmes de santé dépendants du climat ont été formés sur les effets du changement climatique sur la santé et sur la réponse apportée à ce changement	Développer les capacités des ressources humaines via un programme d'enseignement et la formation professionnelle des personnels de santé, afin qu'un nombre suffisant d'agents de santé soit équipés pour faire face aux risques que le changement climatique fait peser sur la santé Renforcer la capacité organisationnelle de préparation par des plans d'urgence pour le déploiement et la réponse (aux niveaux national, provincial et local) en cas de chocs et crises climatiques aigües, tels que les événements météorologiques extrêmes (inondations, sécheresse, vagues de chaleur, etc.) et les flambées épidémiques qui en résultent	Fournir une orientation sur la création et la dispensation d'un programme d'enseignement et d'une formation professionnelle pour les personnels de santé sur le changement climatique et la santé Partager des données d'expérience, échanger sur les normes et critères, et la planification concernant la santé et les réponses au changement climatique Fournir des modules de formation et renforcer les capacités de préparation et de réponse au changement climatique du système de santé
Des plans d'urgence ont été mis au point afin de répondre aux événements climatiques extrêmes		
Réponse et infrastructures et technologies sanitaires :		
L'évaluation nationale de la résilience des infrastructures sanitaires face au changement climatique est lancée	Évaluer systématiquement la vulnérabilité des établissements et infrastructures de santé au vu des prévisions relatives aux risques climatiques Réviser les spécifications de manière à inclure les projections concernant le risque lié au climat dans le choix de l'emplacement et la construction, le fonctionnement et l'utilisation, l'approvisionnement en énergie et en eau, et les services d'assainissement des établissements de soins de santé	Partager les spécifications, normes et critères pour des établissements de soins de santé résilients face au changement climatique Fournir des orientations sur la promotion de l'écologie dans le secteur de la santé. Faciliter la mise en réseau avec les initiatives mondiales (par ex. <i>Health Care Without Harm</i>)
Les normes et codes de la construction nationaux applicables aux infrastructures et technologies sanitaires sont révisés afin de tenir compte de la vulnérabilité face au changement climatique	Adapter l'infrastructure des établissements de santé afin d'accroître l'efficience opérationnelle, de réduire l'empreinte environnementale et de maintenir les services de santé de manière à résister aux événements météorologiques extrêmes et à les surmonter (par ex. en utilisant les énergies renouvelables, en recyclant l'eau, etc.)	
50 % des établissements de soins de santé sont dotés d'infrastructures et de services auxiliaires résistants aux événements climatiques		

Améliorer la gestion des interventions dans le domaine de la salubrité de l'environnement

Rôles de réglementation et de surveillance du ministère de la santé dans la gestion de la salubrité de l'environnement :	Collecter et analyser des informations sur les risques environnementaux et les résultats sanitaires	Partager les expériences, normes et critères internationaux/régionaux sur l'intégration des programmes de suivi et d'évaluation climatiques, météorologiques et environnementaux aux systèmes de surveillance sanitaire
Une base de données factuelles sur la santé est constituée en appui à l'élaboration de réglementations nationales sur la gestion des services liés à la salubrité de l'environnement (par ex. approvisionnement en eau, assainissement, sécurité sanitaire des aliments, etc.)	Relier et intégrer les programmes de suivi et d'évaluation des risques environnementaux aux systèmes de surveillance sanitaire	
La protection et la promotion de la santé publique sont bien rationalisées dans le cadre de réglementations et de politiques nationales relatives aux services de salubrité de l'environnement et aux déterminants environnementaux de la santé	Des réglementations et des politiques nationales relatives aux principaux services liés à la salubrité de l'environnement et aux déterminants environnementaux de la santé (par ex. eau potable, qualité de l'air, système alimentaire, logement, transports, énergie, gestion des déchets, établissements de santé) sont promulguées afin d'assurer la protection et la promotion de la santé tout en prenant en compte le changement climatique	
Le rôle de surveillance du ministère de la santé est renforcé dans la gestion intégrée des services liés à la salubrité de l'environnement et aux déterminants environnementaux de la santé	Maintenir une surveillance indépendante par le ministère de la santé afin d'évaluer l'efficacité, la conformité et les effets sur la santé des services liés à la salubrité de l'environnement générés par d'autres secteurs (tels que l'eau potable, l'assainissement, la sécurité sanitaire des aliments, la gestion des produits chimiques, etc.)	

Mobilisation d'un soutien pour la réponse de santé publique au changement climatique

Mobilisation	Mobiliser des ressources financières et humaines afin de soutenir la réponse de santé au changement climatique dans les fonctions essentielles de la santé publique	Partager la mise en réseau et les expériences internationales/régionales sur la mobilisation des ressources afin de protéger la santé face au changement climatique dans le secteur de la santé et d'autres secteurs
Des ressources financières et humaines ont été obtenues afin de protéger la santé face au changement climatique	Mobiliser des ressources financières afin de soutenir le secteur de la santé dans l'évaluation des bénéfices communs de l'action dans le domaine du changement climatique dans d'autres secteurs déterminants pour la santé et d'identifier les actions climatiques qui génèrent les plus grands bénéfices pour la santé	Fournir des services de consultation aux décideurs et des programmes de formation et de renforcement des capacités aux personnels professionnels concernés
Le secteur de la santé dispose de ressources financières et humaines pour réaliser des analyses des effets sur la santé et des bénéfices communs des différentes possibilités d'action climatique dans les secteurs déterminants pour la santé		
Des mécanismes de financement international (par ex. le Fonds vert pour le climat) sont utilisés pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation reposant sur la santé et des projets d'atténuation	Faciliter l'accès à des possibilités et mécanismes de financement international (par ex. le Fonds vert pour le climat) en vue de les affecter aux mesures d'adaptation reposant sur la santé et aux projets d'atténuation, y compris des contributions définies au niveau national	Partager les mises en réseau et propositions internationales/régionales pour mobiliser des fonds grâce aux mécanismes monétaires internationaux

Références

1. Costello A, Abbas M, Allen A, Ball S, Bell S, Bellamy R, et al. Managing the health effects of climate change. Lancet and University College London Institute for Global Health Commission. Lancet. 2009, 373(9676):1693–1733. (En anglais)
2. Watts N, Adger WN, Agnolucci P, Blackstock J, Byass P, Cai W, et al. Health and climate change: policy responses to protect public health. The Lancet Commissions. Lancet. 2015, 386(10006):1861–914. (En anglais)
3. Changement climatique et sécurité sanitaire. Document technique présenté lors de la cinquante-cinquième session du Comité régional de la Méditerranée orientale. Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale ; 2008 (http://applications.emro.who.int/docs/EM_RC55_tech_disc_1_fr.pdf, consulté le 12 juillet 2017).
4. Patz J, Campbell-Lendrum D, Gibbs H, Woodruff R. Health impact assessment of global climate change: expanding on comparative risk assessment approaches for policy making. Ann Rev Public Health. 2008; 29:27–39. (En anglais)
5. Quantitative risk assessment of the effects of climate change on selected causes of death, 2030s and 2050s. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2014. (En anglais)
6. Santé et changement climatique. Rapport du Secrétariat à la cent trente-neuvième Session du Conseil exécutif, mai 2016 (EB139/6) (http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB139/B139_6-fr.pdf, consulté le 13 juillet 2017)
7. Smith KR, Woodward A, Campbell-Lendrum D, Chadee DD, Honda Y, Liu Q et al. Santé humaine : effets, adaptation et bénéfices communs. In: Changement Climatique 2014 : impacts, adaptation et vulnérabilité. Partie A : Aspects mondiaux et sectoriels. Contribution du Groupe de travail II au Cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, États-Unis, pp. 709.
8. Khader YS, Abdelrahman M, Abdo N, Al-Sharif M, Elbetieha A, Bakir H, et.al. Climate change and health in the Eastern Mediterranean countries: a systematic review. Rev Environ Health. 2015, 30(3):163–81. (En anglais)
9. Climate and health country profiles 2015. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2015 (<http://www.who.int/globalchange/resources/country-profiles/en/>, consulté le 12 juillet 2017). (En anglais)
10. Al-Yousfi A, Bakir H, Neira M. Confronting climate change in the EMR: a win-win public health approach. EMHJ. 2015;21(11):781–2.